

SESSION ORDINAIRE 07 OCTOBRE 2013 à 20 heures 30.

Date de convocation 30 SEPTEMBRE 2013.

Affiché le 14 OCTOBRE 2013.

L'an deux mil **TREIZE**, le **07 OCTOBRE**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. JOVET. GUEDEC. SEMENY.**

ABSENTS : **MICHAUD. NARDOU. JAMET.**

SECRÉTAIRE : **Yveline LEYMARIE est élue secrétaire.**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant le rapport d'activités 2012 de Causses et Rivières en Périgord.

Yveline LEYMARIE donne lecture du procès-verbal de la session du 08 JUILLET 2013. Le procès verbal est adopté et signé par tous les membres présents sans aucune modification.

DELIBERATION N° 1 / CAUSSES RIVIERES EN PERIGORD / RAPPORT ACTIVITES 2012

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2012, le rapport annuel d'activité adopté le 30 SEPTEMBRE 2013 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Causses et Rivières en Périgord ».

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

DELIBERATION N° 2 / PMAVEP / CHOIX BUREAU D'ETUDES

Par délibération en date du 14 janvier 2013, le Conseil Municipal a décidé la réalisation d'un Plan de Mise en Accessibilité de la voirie et des espaces publics sur la commune.

Un appel d'offres pour le choix du bureau d'études a été publié le 11 septembre 2013 sur le site du Conseil Général de la Dordogne.

Les plis devaient être déposés en mairie au plus tard le 1^{er} octobre 2013 à 16 h. La commission communale d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} octobre à 19 h 30 pour ouvrir les 3 plis déposés. Une analyse des offres a été faite.

La commission communale propose de retenir le Bureau d'Etudes ACCEO pour un montant de 990 €HT soit 1184.04 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de retenir SAS ACCEO, siège Le grand Bosquet Bâtiment A, ZAC de la plaine de Jouques, Chemin de Font Sereine 13420 GEMENOS, comme bureau d'études pour le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PMAVEP), pour un montant de prestations de 990 €HT soit 1 184,04 €TTC.

- Autorise et Mandate Monsieur le Maire à signer tous documents techniques et financiers s'y rapportant.

RECAPITULATIF DEGATS INTEMPERIES

Suite aux intempéries du 02 août, Monsieur le Maire informe le Conseil que le global des dégâts causés aux bâtiments communaux, est estimé à 420 000 €

DELIBERATION N° 3 / MAISON MEGE / RESILIATION BAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier de Mme LOUSTALOT Viviane reçu le 14 Août 2013, demandant la résiliation du bail au 15 octobre 2013, pour le logement « Maison David », qu'elle occupe au Bourg,.

En application du bail en date du 25 novembre 2008, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- prend acte de cette demande,

- accepte la résiliation du bail au 31 OCTOBRE 2013.

DELIBERATION N° 4 / MAISON DES FOURS A CHAUX / RESILIATION BAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier de M. JAFFRE Stéphane reçu le 03 septembre 2013, demandant la résiliation du bail au 03 octobre 2013, pour le logement « Maison des Fours à Chaux », qu'il occupe au Fours à Chaux, suite à sa mutation.

En application du bail en date du 24 JUIN 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- prend acte de cette demande,
- accepte la résiliation du bail au 07 OCTOBRE 2013, suite à sa mutation.

DELIBERATION N° 5 / ATTRIBUTION LOGEMENT « MAISON DES FOURS A CHAUX »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement « Maison des Fours à Chaux » situé aux Fours à Chaux, est libre depuis le 07 OCTOBRE 2013, suite au départ de M. JAFFRE.

Deux demandes de logement ont été déposées en Mairie.

Qu'il convient de choisir un locataire, de fixer le point de départ et le montant du loyer à réclamer au futur occupant en vue de la rédaction du contrat de bail.

Entendu l'exposé, le Conseil délibérant,

- Décide de retenir la demande de Monsieur BOUTOT Christophe,
- Décide que le montant du **loyer annuel sera de 6 960,72 €uros soit 580,06 €uros par mois**, payable le 1^{er} de chaque mois et d'avance.
- Décide que le **montant de la caution est de 580,06 €uros** équivalent à un mois de loyer.
- Fixe le point de départ du loyer au **1^{er} NOVEMBRE 2013**.
- Mandate Monsieur le Maire pour qu'il rédige et signe le contrat de bail à intervenir, au mieux des intérêts de la commune.

PETITION « LE CHATENET »

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition provenant des habitants du Chatenet, concernant la vitesse excessive des véhicules.

Une réponse a été adressée le 09 septembre 2013 à tous les signataires de la pétition.

Mme JOVET demande à ce qu'une demande soit faite auprès du Conseil Général pour qu'un radar pédagogique soit mis en place, afin de sensibiliser les conducteurs qui circulent sur cet axe.

QUESTIONS DIVERSES

TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur les tarifs de la redevance du service d'assainissement collectif pour 2014, compte tenu des travaux importants à prévoir sur la station d'épuration.

ENFOUISSEMENT RESEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux d'enfouissement des réseaux sont en cours dans le quartier des ruelles :

- par le Syndicat d'Electrification de la Dordogne (SDE24), réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public, travaux réalisés par l'entreprise BOUYGUES
- par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable d'Excideuil (SIAEPE), réfection des réseaux réalisés par l'entreprise LAURIERE, à compter de la semaine 42.

CARTE COMMUNALE

Yannick GUEDEC demande où en est la carte communale.

Le Maire informe l'assemblée que la carte communale de St Martial d'Albarède a été approuvée par arrêté préfectoral n° 2013191 en date du 10 juillet 2013, et affiché en Mairie le 24 Juillet 2013.

Par ailleurs, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a été approuvé par Causses et Rivières en Périgord, et un bureau d'études a été choisi pour étudier le dossier.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures. .

DELIBERATION N° 1 / CAUSSES RIVIERES EN PERIGORD / RAPPORT ACTIVITES 2012
DELIBERATION N° 2 / PMAVEP / CHOIX BUREAU D'ETUDES
DELIBERATION N° 3 / MAISON MEGE / RESILIATION BAIL
DELIBERATION N° 4 / MAISON DES FOURS A CHAUX / RESILIATION BAIL
DELIBERATION N° 5 / ATTRIBUTION LOGEMENT « MAISON DES FOURS A CHAUX »

Liste des membres présents : DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. JOVET. GUEDEC. SEMENY

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>
DUPUY Michel	
LEYMARIE Yveline	
CIPIERRE Francis	
REBEYROL Patricia	
MICHAUD Magali	ABSENTE
JOVET Anne	
NARDOU Alain	ABSENT
JAMET Didier	ABSENT
GUEDEC Yannick	
SEMENY Marie-Caroline	